

Délibération 23-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 11 Avril 2023	Nombre de délégués
Délibération n°23-06	En exercice : 7
Convocation : 3 avril 2023	Présents ou représentés : 6
Objet : Budget primitif 2023	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-trois, le mardi onze avril, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du trois avril, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Conches-en-Ouche, afin de délibérer.
La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur François BRIZARD
Monsieur Christophe ALORY

Etaient présents sans voix délibératives :

Excusés :

Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à Monsieur SAPOWICZ)

FINANCES

Budget primitif 2023

Le projet de Budget Primitif 2023 est arrêté en recettes et en dépenses pour le budget principal à :

- Section de fonctionnement : 460 414,00 € en dépenses & € en recettes
- Section d'investissement : 1 535 161,00 € en dépenses & € en recettes

1. La section de fonctionnement

Les recettes : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 460 414,00 €. Elles sont constituées des contributions versées par les EPCI à fiscalité propre membres selon l'article 5 des statuts –Contributions financières des membres. Elles proviennent également des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Normandie.

Les dépenses : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 460 414,00 €.

Dépenses	BP 2023	Recettes	BP 2023
D 011 Charges à caractère général	116 650 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	228 102 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	250 711 €	R70 Produits de services	0 €
D 023 Virement à la section d'investissement	0 €	R 74 Dotations, subventions & participations	229 037 €
D 68 (042) Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	11 367 €	R 75 Autres produits de gestion courante	1 775 €
D 065 Autres Charges de gestion courante	55 000 €	R 77 Produits exceptionnels	1 500 €
D 066 Charges financières	800 €		
D 067 Charges exceptionnelles	8 000 €		
D 022 Dépenses imprévues	17 886 €		
Total	460 414 €		460 414 €

Tableau 1 Balance de fonctionnement

2. Contributions financières des membres au titre du fonctionnement

La contribution des collectivités membre est calculée chaque année, sur la base des critères de répartition suivants :

- 1/3 Superficie dans le bassin de l'Iton
- 1/3 Population municipale de l'année N-1 du bassin versant calculée annuellement par l'INSEE
- 1/3 Potentiel fiscal du bassin versant de l'année N-2 tel que figurant dans la fiche DGF.

Aucune collectivité ne pourra avoir une cotisation strictement supérieure à 50%. Dans ce cas l'écrêtement est réparti sur l'ensemble des autres adhérents.

Le besoin en financement du fonctionnement proposé au BP 2023 est de 145 000 euros réparti après écrêtement (au besoin) comme suit :

Tableau 2 Participations des EPCI membres au titre du fonctionnement

EPCI membres	Participations fonctionnement
Evreux Portes de Normandie	67 112 euros
CdC Roumois Seine	935 euros
CdC Pays de Conches	18 150 euros
CdC Interco Normandie Sud Eure	34 033 euros
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	1 150 euros
CdC du Pays du Neubourg	12 593 euros
CdC de Pays de l'Aigle	11 027 euros
Total	145 000 euros

3. La section d'investissement

Les recettes : les recettes d'investissement s'élèvent à 1 535 161 € :

- Un versement prévisionnel du FCTVA de 15 000 euros,
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure,
- Des participations des EPCI membres aux opérations d'investissements 2023 à hauteur de 165 400 euros,
- Les amortissements.

Les dépenses : les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 535 161 € :

Tableau 3 Balance d'Investissement

Dépenses	RAR	BP 2023	Recettes	RAR	BP 2023
001 Déficit d'investissement			001 Solde d'exécution		223 819 €
D 13 Subvention d'investissement		7 900 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement		
D 16 Emprunts et dettes As.		800 €			
D 20 Immobilisations incorporelles	182 226 €	350 335 €	R 040 Op d'ordre de transfert entre sections		11 367 €
D 21 Immobilisations corporelles	21 000 €	55 500 €	R 10 dotations, fonds divers et réserves		15 000 €
			<i>Dont 1068</i>		
D 23 Immobilisations en cours	0 €	0 €	R 13 Subvention d'équipement	194 662 €	118 228 €
D 45 Comptabilité distincte rattachée	79 000 €	768 800 €	D 45 Comptabilité distincte rattachée	203 285 €	768 800 €
D020 Dépenses imprévues		39 600 €	45822 (041) Subventions versées		0 €
D 204 (041) Subventions d'équipement versées	0 €	30 000 €			
Totaux	282 226 €	1 252 935 €		397 947 €	1 137 214 €

Les opérations 2023 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 4 Investissement - Opérations 2023

Chap	Opération	Montant	AESN	CD27	AUTO FINANCEMENT
20	MOE2023NORMANVILLE	30 000,00	18 000,00	6 000,00	6 000,00
45	RCEGLISOLLES2023	700 000,00	420 000,00	140 000,00	140 000,00
45	RESTAURATION ZH ENS CONCHES	42 000,00	25 200,00	8 400,00	8 400,00
45	RIPISYLVE2023	25 000,00	15 000,00	5 000,00	5 000,00
23	RESTAURATION BERGES CRAPOTEL	30 000,00	18 000,00	6 000,00	6 000,00
	TOTAL	827 000,00	496 200,00	165 400,00	165 400,00

4. Contributions financières des membres au titre de l'investissement

Les opérations inscrites dans le tableau 4 ci-dessus feront l'objet de conventions avec les EPCI membres. Les participations financières de ces opérations seront versées sous forme de subventions d'équipement.

Ces dernières sont réparties comme suit :

Tableau 5 Participation des EPCI membres au titre de l'investissement

EPCI membre	Participation investissement
Evreux Portes de Normandie (EPN)	76 552 euros
CdC Roumois Seine	1 067 euros
CdC Pays de Conches	20 702 euros
CdC Interco Normandie Sud Eure	38 822 euros
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	1 314 euros
CdC du Pays du Neubourg	14 365 euros
CdC des Pays de l'Aigle	12 578 euros
Total	165 400 euros

5. Contributions financières des EPCI membres

Tableau 6 Synthèse des participations financières des EPCI membres

EPCI Membres	Fonctionnement	Investissement	Participation totale
Evreux Portes de Normandie (EPN)	67 112 euros	76 552 euros	143 664 €
CdC Roumois Seine	935 euros	1 067 euros	2 002 €
CdC Pays de Conches	18 150 euros	20 702 euros	38 852 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	34 033 euros	38 822 euros	72 855 €
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	1 150 euros	1 314 euros	2 464 €
CdC du Pays du Neubourg	12 593 euros	14 365 euros	26 958 €
CdC des Pays de l'Aigle	11 027 euros	12 578 euros	23 605 €
Total	145 000 euros	165 400 euros	310 400 €

6. L'équilibre budgétaire

Les recettes des partenaires financiers et les participations des EPCI membres assurent l'équilibre réel du budget.

Telles sont les principales dispositions contenues dans le projet du budget primitif 2023.

CECI EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet du Budget Primitif 2022 ;

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI),

Vu la délibération n°21-01 du 28 janvier 2021 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021,

Vu la délibération n°23-02 du 9 mars 2023 portant sur le Débat d'Orientaion Budgétaire 2023 (DOB),

Considérant que le projet du budget primitif 2023 est équilibré conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2023 par nature budgétaire :

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement ;
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

ADOPTE à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

